

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)****EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 21 OCTOBRE 2010

<b>Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>
<b>présents :</b>	<b>23</b>
<b>pouvoirs :</b>	<b>8</b>
<b>votants :</b>	<b>31</b>
<b>abstentions :</b>	<b>0</b>
<b>voix pour :</b>	<b>31</b>
<b>voix contre :</b>	<b>0</b>

*Aujourd'hui jeudi 21 octobre 2010 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 15 octobre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Maud POURQUIER - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Gérard DELIGNE - M. Jérôme MOUHOT – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

**ETAIENT EXCUSEES**

M. Patrick SEDLACEK donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS - M. Serge LEBRETON donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER – Mme Sylvie MAMET donne pouvoir à Mme Marie-Paule ANCELIN - M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY – Mme Adjoua KOUAME donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS - M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH – M. Patrick BOMPOINT donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX – Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Michel JAYAT –

**ETAIENT ABSENTES**

Melle Brigitte BONNEAU - Mme Dominique HALLEY -

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

<b>DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE DETTE POUR LA SOCIÉTÉ DU TRAIN TOURISTIQUE MONTARD</b>	<b>N°154</b>
--	--------------

Par courrier en date du 9 juin 2010, Monsieur François MONTARD sollicite la ville de Cognac de lui accorder à titre exceptionnel, l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour le petit train touristique pour l'année 2009, d'un montant de 800 (huit cents) euros.

Le bilan de son activité pour l'année 2009 a enregistré un déficit de 12 610 euros et il a été contraint de cesser l'exploitation du petit train .

Compte tenu des éléments précités, il vous est demandé de nous prononcer sur la remise gracieuse de la précédente dette de 800 (huit cents) euros.

Les crédits seront imputés au compte 67 6748 01.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur la remise gracieuse de dette sollicitée par la Société du TRAIN TOURISTIQUE MONTARD.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

  
Michel GOURINCHAS

